

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 15 DECEMBRE 2009

Délibération n°2009-62

Date de convocation : 2/12/2009
Nombre de délégués en exercice : 34
Titulaires : 15
Suppléants : 3
Absents non remplacés : 16
Votants : 18

L'an deux mil neuf, le quinze décembre à seize heures, le Comité Syndical s'est réuni au siège de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon, au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur Alain CORTADE, Président.

ETAIENT PRESENTS :

POUR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND AVIGNON :

Mme CALVES - M.BUIS - M.CORTADE - M.QUIOT -
M.RANDOULET - M.GOUDON - M.MASSIAS - M.COSTEPLANE -
M.VACCHIANI

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PAYS DE RHONE OUVÈZE

M.PEREZ - M.GARCIA - M.LAGNEAU

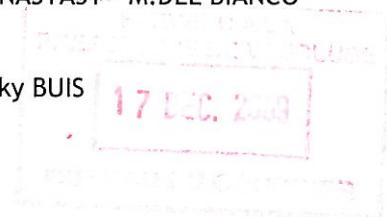
POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SORGUES DU COMTAT

M.GROS - Mme LAFURE

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTES DU RHONE GARDOISES

M.GUESDES - M.PECOUL - M.ANASTASY - M.DEL BIANCO

Secrétaire de séance : M. Jacky BUIS



OBJET : Compte rendu d'activité 2008 du Syndicat Mixte

Rapporteur : A.CORTADE

Le Rapporteur expose :

L'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

A ce titre, il convient d'approuver le rapport d'activité 2008 du Syndicat Mixte dont le document a été joint aux convocations et qui se présente comme suit :

- Présentation de la démarche et de l'activité 2008 du Syndicat
- Présentation du Conseil Syndical
- Etat des délibérations prises par le Conseil pour l'année 2008
- Vue d'ensemble du Compte Administratif pour l'année 2008

Considérant que les documents présentés font état de l'ensemble de l'activité du Syndicat au titre de l'année 2008,

Considérant que ce rapport d'activité a été présenté en bureau du Syndicat le 30 novembre 2009,

L'Assemblée est invitée à se prononcer à ce sujet.

LE COMITE SYNDICAL,

Après avoir entendu le rapporteur,

- **Prend acte du Porté à Connaissance** du rapport d'activité 2008 du Syndicat Mixte pour le SCOT du Bassin de Vie d'Avignon tel que ci-joint en annexe.

Vote du Comité : POUR : 18
 CONTRE : /
 ABSENTION : /

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Président du Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon certifie le caractère exécutoire de la présente décision.
Acte publié le : **17 DEC. 2009**

Pour extrait conforme

Le Président
Alain CORTADE

